

Le conseil municipal convoqué le 13 s'est réuni en mairie le 19 juin 2018 à 20 h 30, en réunion ordinaire, sous la présidence du Maire, Johann Trumeau.

Sont présents : Ghislaine Trochet, Alexandre Colas, Franck Navet, Marie-Jeanne Contant, Charles Bablin, Hervé Mijoin, Olivier Mathet, Christophe Laloef.

Absent : Christophe Fontaine.

Secrétaire de séance : Ghislaine Trochet.

I - Procès-verbal de la dernière séance :

Le compte rendu de la séance du 17 avril 2018 est lu et approuvé à l'unanimité.

Le Maire ajoute les informations suivantes :

- à propos des travaux de la place : jeudi, le béton désactivé va être posé sur les trottoirs, les poteaux électriques seront déposés le 26 juin, ensuite le décaissement de la rue sera effectué les 15 jours suivants et enfin l'enrobé autour du 14 juillet.
- un devis sera demandé à Marcel TP pour l'étalement des tas chemins de l'Epinière.
- Il annonce que les agents communaux ont commencé le rebouchage des nids de poule avec de l'enrobé à froid.
- Il fait le compte-rendu du conseil d'école qui s'est déroulé jeudi dernier.
- Il annonce que les travaux de réfection de la route de Chouday se dérouleront en septembre, l'entreprise Eurovia ayant pris beaucoup de retard.
- Il annonce la venue du Maire d'Issoudun, Président de la CCPI André Laignel le 12 juillet.
- Il demande si un des élus veut bien se charger d'épauler Christophe Fontaine dans la gestion des agents communaux : Christophe Laloef se propose.
- et enfin il demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour : diagnostic du génie civil du château d'eau.

Acte n°16-2018 II – Décision modificative du budget eau :

Afin de mandater la facture Véolia de raccordement du réseau d'eau, il convient de prendre une décision modificative du fonctionnement vers l'investissement en vue d'abonder le compte 2156 :

A l'unanimité.

Dépenses 61528 : - 8000 €

Dépenses 023 : + 8000 €

Dépenses 2156 : + 8000 €

Recettes 021 : + 8000 €

Acte n°17-2018 III – Subvention du budget principal vers le budget Assainissement :

De façon à régler une facture imprévue d'un montant de 12160,50 € (assistance technique de la SAUR du 2^e semestre 2016, de l'année 2017 et prévision 2018), il est nécessaire qu'une subvention soit prélevée du budget communal vers le budget assainissement ; Cette dépense sera inscrite au compte 657364 « subventions de fonctionnement versées au SPIC » et versée au compte 747 du budget assainissement « subventions et participations des collectivités locales ». A l'unanimité.

Acte n°18-2018 IV – Décision modificative budget Assainissement :

Suite au versement de la subvention communale il convient de prendre la décision modificative suivante :

Recettes 747 : + 12 160,50 €
Dépenses 61528 : + 12 160,50 € A
l'unanimité.

Acte n°19-2018 **V - Contrat agent de la garderie périscolaire :**

Johann TRUMEAU et Olivier MATHET rappellent que pour palier à un accroissement d'activité, un contrat de 30 heures par semaine va devoir être signé pour Myriam ANGUÉ, agent polyvalent dès le 1^{er} septembre 2018.

Après discussion, le conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise le maire à signer un contrat d'engagement d'un agent contractuel (accroissement d'activité) ainsi que tous les documents nécessaires s'y rapportant.

VI – Tarif du restaurant scolaire :

Le conseil municipal, ayant choisi de fixer le tarif du restaurant scolaire à l'année scolaire et non plus à l'année civile, propose le montant de 2.70 € par repas à compter du 1^{er} septembre 2018. La cantine étant une compétence de la Communauté de Communes du pays d'Issoudun, une décision communautaire sera prise à cet effet.

Acte n°20-2018 **V- Dissolution du SIEMLFA :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5212-33 et L5211-25-1, Considérant que le S.I.E.M.L.F.A. 18 a un fonctionnement se limitant au versement de la cotisation de ses communes membres à l'Association Départementale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques du Cher (A.D.E.L.F.A. 18) ;

Compte tenu du fait que le fonctionnement du S.I.E.M.L.F.A. 18 se limite au reversement des cotisations des communes membres à l'A.D.E.L.F.A., le S.I.E.M.L.F.A. propose de procéder à la dissolution du Syndicat et au reversement de l'actif s'élevant à 36,79 € à l'A.D.E.L.F.A. 18. Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la dissolution du S.I.E.M.L.F.A. 18,

APPROUVE la répartition de l'actif du syndicat qui sera versé en totalité à l'A.D.E.L.F.A. 18.

Acte n°21-2018 **VI- Diagnostic du génie civil du château d'eau :**

Le Bureau d'études IRH, avant d'engager la mission souhaite un diagnostic approfondi du génie civil du château d'eau. Des devis ont été demandés et portent sur le diagnostic du réservoir et de la tour. Deux entreprises ont répondu. Il s'agit de SIXENSE Concrete et J VARAGNE Conseils avec respectivement 7 980 €HT et 9380 €HT.

Après comparaison et discussion, le conseil Municipal accepte le devis de SIXENSE Concrete et autorise le maire à le signer. A l'unanimité.

VII- Nomination d'un délégué à la protection des données (DPO) :

Le Maire explique que suivant le règlement européen, il est obligatoire de désigner un délégué à la protection des données et ce pour le 25 mai 2018. Celui-ci devra

- posséder les compétences juridiques et informatiques
- disposer de disponibilité pour le faire,
- veiller à l'absence de conflit d'intérêts entre ses missions de DPO et sa position dans la structure.
- Il souligne qu'il ne pourra pas être DRH, ni directeur des Services responsable informatique ou encore secrétaire générale, etc...
- Il informe le conseil qu'il a appelé les services de la CCPI qui ont lancé un audit afin d'étudier le sujet, car le DPO pourrait-être communautaire.

Le Conseil municipal souhaite attendre l'audit et sursoit à cette désignation.

VIII- 14 juillet :

Cette année les festivités de la fête nationale se dérouleront le jour du 14 et avec quelques modifications au niveau des horaires : 19 h 30 Saucissonnade suivi de la fromagée
22 h 30 défilé aux lampions
23 h 00 feu d'artifice musical au bord de l'Arnon
23 h 30 bal gratuit.

IX - Questions Diverses :

- Franck Navet demande de faire un rappel aux agents communaux concernant la signalisation obligatoire lors des travaux de tonte ou de taille en bord de voirie.
- Franck Navet signale la vitesse excessive de certains usagers de la route entrant dans le village.
- Franck Navet attire l'attention sur la mauvaise visibilité au carrefour de St-Hilaire, dû à la pousse excessive des végétaux chez un particulier.
- Franck Navet signale un problème sur un poteau téléphonique à Soulas. Un point sera fait.
- Charles Bablin explique que les travaux du chantier éolien débuteront pendant l'été, que la route de Mareuil sera refaite et qu'une déviation sera mise en place par Primelles.
- Olivier Mathet annonce que deux devis pour la réfection des peintures dans la salle de classe ont été demandés.
- Olivier Mathet propose de faire poser un gabarit à l'entrée de l'espace déchets verts afin de limiter les dépôts sauvages.

La séance est levée à 23 h 15.